Envoyé en préfecture le 27/12/2022
Reçu en préfecture le 27/12/2022
Publié le
ID : 031-213101074-20221227-2022_MP_078-AI

Commune de Carbonne
2022/096

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2022/MP/078

Le Maire de CARBONNE

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et suivants,

Vu la délibération n°09 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, fixant les délégations de Monsieur le Maire pour la durée du mandat en cours,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R2123-1,

Vu le Budget de la Ville de Carbonne de l'exercice 2022, ayant force exécutoire, dégageant les crédits nécessaires à l'opération, objet du présent arrêté,

Considérant qu'il est nécessaire de contracter un marché pour la réalisation des travaux relatifs à la réfection de la canalisation principale et à la réalisation de branchements sur l'avenue Aristide Briand,

Considérant les trois offres remises au cours de l'appel à la concurrence,

ARRÊTE

Article 1er : Un marché n° 2022-09 à procédure adaptée est passé avec la société par actions simplifiée SUD OUEST RÉSEAUX, sise 26 Rue des Treilles, 31410 Noé dont le n° SIRET est 511 028 920 00029, pour un montant de 105 727.20 € HT soit 126 872.64 € TTC, en vue d'assurer la réalisation des prestations citées ci-dessus.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché correspondant,

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Receveur Municipal sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Article 4 : Ampliation sera transmise à : Monsieur le Sous-préfet, Madame le Receveur Municipal ainsi qu'au titulaire du marché.

À CARBONNE LE 27/12/2022

LE MAIRE,
ET PRÉSIDENT DU SERVICE DE L'EAU,

DENIS TURREL

MAIRIE DE CARBONNE (Haute-Garonne)

"Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV, BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7."